



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 192 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'exploration d'uranium sont prévus dans la région de Pointe-à-la-Croix, Listuguj et Escuminac au printemps 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont le potentiel de contaminer des sources d'eau potable, dont la principale source d'eau de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, et de dégager du radon, un gaz radioactif lié à un risque accru du cancer du poumon;

CONSIDÉRANT QUE des claims ont été accordés dans le bassin versant de la Petite-Rivière du Loup et de la Ristigouche, près du marais écologiquement sensible de Baie au Chêne à l'est de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE malgré les risques invoqués à l'environnement et à la santé, l'exploration d'uranium n'est pas soumise à une évaluation environnementale;

CONSIDÉRANT QUE les provinces de Nouvelle-Écosse et de Colombie-Britaniques ont adopté des moratoires sur l'exploration et l'exploitation d'uranium à cause des dangers évoqués;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

À ces causes, nous les soussignés demandons au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de soumettre à l'Assemblée nationale du Québec un changement à la Loi sur les Mines afin d'interdire l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur le territoire québécois. De plus, les signataires demandent le retrait immédiat des claims miniers accordés pour l'uranium à la compagnie Terra Firma Ressources Inc. sur le territoire de Pointe-à-la-Croix et au nord d'Escuminac.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

8 nov 2011
Date